

Sujet : avis enquete extension port Port Leucate

De : > francoiseb [REDACTED]

Date : 20/06/2024 à 00:35

Bonjour

Devant ce projet d'extension du port à Port Leucate et la création d'un parking, veuillez trouver ci-joint mes remarques en tant que propriétaire d'un appartement [REDACTED] et vacancières à Port Leucate depuis plus de 25 ans.

Défaut d'information

En tant que riverain de ce projet, il n'y a eu **AUCUNE information** de la part de notre syndic (agence Peyrot) et encore moins par notre conseil syndical à l'ensemble des copropriétaires. La commune ne nous a pas contacté non plus. La seule information diffusée était sur un affichage à l'entrée du Quai du traouquet sur un local poubelle et sur le site de la mairie de Leucate. Il a fallu que je téléphone à Mr Cortes (agence Peyrot) pour essayer d'avoir une explication et notre président de syndic à qui j'ai laissé un message sur son téléphone n'a pas daigné me rappeler (et je ne suis pas la seule dans ce cas)

=> Beaucoup de propriétaires d'appartement dans la résidence ne sont présents que ponctuellement donc **ils n'ont pu avoir connaissance de cet avis d'enquête d'utilité publique**. Devant cela, on peut se demander pourquoi si peu de communication et sur une période où peu de propriétaires sont présents.

=> Vu l'âge de certains copropriétaires, la consultation du site de la mairie de Leucate n'est pas évidente.

=> Pas d'affichage visible dans les autres parties de Leucate donc méconnaissance de l'existence du projet pour beaucoup d'habitants.

Ce défaut de communication peut mettre en question l'existence de ce projet et sa légitimité.

Le projet se décompose en 2 points : l'extension du port et le parking

Remarques sur l'extension du port :

- Pourquoi augmenter les capacités d'un port actuellement (capacité de 1400 anneaux à priori) alors qu'il existe un port déjà important sur la commune, et qu'il en existe un à Port Barcares avec une nouvelle base catamaran, un à Port La Nouvelle (3^o port méditerranéen en 2023), un à St Cyprien (1885 anneaux et l'un des plus grand en Méditerranée), un à Collioure (parmi les plus beaux de France selon "le détour en France") ?

Dangers inhérents à une augmentation du port : Risque de pollution

environnementale dans la zone (malgré les mesures environnementales il y aura dans les bassins des détritiques venant des plaisanciers, des résidus de carburants...), risque d'accidents nautiques dans le chenal car passage rétréci et de plus le chenal est soumis à des vents violents, risque d'incendie sur les bateaux à proximité des résidences, multiplication du trafic et donc risque d'accidents nautiques multipliés, trafic augmenté dans la zone donc risque pour la faune et la flore maritimes, risque de collision maritime avec les animaux (cf "Réduire la voile" de Stan Thuret) alors que des dauphins peuvent être visibles au large de Leucate, Risque de pollution accrue dans l'étang et pour les élevages d'huitres. Le côté du chenal opposé au quai du traouquet est une zone "protégée du monde" et donc sauvage et nature. Elle serait détériorée par cette extension de port. Lors de vents violents, cette zone n'est pas du tout protégée et est dangereuse pour la navigation, la circulation piétonne -(risque de chute de personnes ou d'enfants en cas de vents violents) et sera donc une zone de danger pour les bateaux amarrés. Comme éléments supplémentaires concernant les vents violents dans cette zone, les arbres (platanes muriers) plantés avant l'entrée du quai du traouquet ont été arrachés pour certains car ils étaient trop penchés. => Sécurité mise en cause

A l'heure, où on parle de protection environnementale, l'augmentation d'un port paraît à contre courant. Le nombre d'anneaux représenterait presque la moitié du nombre d'habitants à l'année de la commune de Leucate. Le projet semble en plus démesuré !

D'autre part, il me semble qu'une multiplication des bateaux, la création des pontons ne pourra que faire augmenter le niveau de l'eau or, il apparaît que déjà la montée de l'eau se voit aux villages des naturistes !

- **Quel sera l'impact sur l'activité économique sur les commerces ?** Les plaisanciers ne sont pas des gros consommateurs et restent très souvent sur leur bateau ou en mer et donc ne consomment pas énormément localement. D'autre part, les plaisanciers ne sont pas présents toute l'année sur leur bateau et donc n'auront pas d'impact sur les commerces ouverts à l'année.

- La station bénéficie depuis des années du pavillon bleu. Une augmentation du trafic maritime et donc de la pollution pourrait le mettre en danger.

-Leucate met en avant la nature (Falaise, espaces verts, promenade en mer pour voir les dauphins ...) et ce projet est à l'opposé puisqu'il nécessite de gagner sur l'eau, de bétonner...

Préjudices sur le paysage et le lieu de promenade paisible actuel.

Le quai du Traouquet est actuellement paisible et une ambiance sereine s'y ressent en particulier le soir. Des jeunes enfants apprennent la pêche en famille, d'autres font du vélo à petites roues sur les berges... Des râteliers vélos ont été installés. Le soir, un magnifique coucher de soleil sur le Canigou est visible. C'est un endroit magique hors du temps ! Des personnes s'assoient sur les bancs présents pour juste regarder l'eau simplement. Demain, avec un port à cet endroit, il n'y aura plus ce calme reposant car les mats des bateaux feront du bruit, il y aura plus de monde et le paysage sera modifié. Dans ce monde, actuellement, il est rare de trouver des endroits pareils et il serait dommage d'en détruire un. C'est simple, gratuit, nature, paisible et serein...loin du tumulte et de la vie stressante du reste du monde. La circulation sur le pont est visible

mais lointaine et ne rappelle que le monde est là mais loin.

Préjudice pour les habitants des résidences proches :

- La rue du quai du Traouquet n'est pas large avec un virage à l'entrée de la rue. Une augmentation de la circulation liée à l'extension du port ou/ et la création du parking va accroître les dangers.

-Les résidents bénéficient de calme actuellement. Le projet amènera une augmentation du bruit lié aux mats de bateaux, la circulation des bateaux, à la vie des plaisanciers sur les bateaux, aux passages des promeneurs, à la circulation automobile.. donc diminution de la qualité de vie ! => **Pollution auditive**

-Les résidents bénéficient d'une belle vue sur le chenal et sur les Pyrénées. Elle sera modifiée et amoindrie par les pontons. => **Pollution visuelle**

-L'eau du chenal semble propre et claire ; elle ne le sera plus ou beaucoup moins ensuite (cf port en centre ville actuellement) => **Pollution environnementale (qualité de l'eau et odeurs)**

-Du fait de la multiplication du trafic routier et des personnes dans la zone, il va falloir prévoir une barrière ou une fermeture du parking de la résidence des terrasses de la méditerranée et donc cela va générer des **coûts supplémentaires pour les copropriétaires** :

-Les travaux pour l'extension du port et la création du parking vont créer des **nuisances** pour accéder aux résidences, des nuisances sonores, des dommages sur les bâtiments actuels par les "vibrations" liées à la création des berges, pontons et autres...

-Quel est l'avenir des résidences coincées entre 2 bassins ? S'agit il d'un projet caché de destruction de ces résidences (projet je le rappelle avec un manque caractérisé d'information) ? Perte de valeur des appartements ? Personne ne parle de ces sujets !

Remarques sur la création du parking :

- Outre les remarques identiques sur l'extension du port (problèmes de circulation routière, pollution, problèmes liés aux travaux...); il semble aberrant de créer un parking alors que tout le monde reconnaît qu'il faut diminuer la part des voitures dans la vie, le parking ne sera pas proche des commerces et sera donc uniquement pour les plaisanciers.

-La circulation supplémentaire va amener de la pollution (particules, sonores, risque d'incendie...)

-Bétonnage supplémentaire alors que l'on pourrait installer à cet endroit des jeux pour enfants, des bancs pour que les gens se rencontrent, un lieu convivial de rencontre plaisanciers - habitants...

Conclusion :

je suis défavorable au projet car

Le manque d'information flagrant des riverains interroge sur l'avancement du dossier et sur la volonté de recueillir les avis de tous les habitants.

Ce projet ne représente que des nuisances (environnementales, sonores, au niveau sécurité routières et incendie, économiques pour les résidents riverains,...)

Il est à contre courant de toutes les données écologiques actuelles (augmentation de la circulation maritime, détérioration de l'écosystème faune et flore actuel,...)

Il ne représente aucun intérêt économique sauf sur une petite partie de plaisanciers (Très peu d' impacts sur les commerces, risque sanitaire sur les huitres et autres coquillages du bassin).

S'agit il d'un changement de positionnement touristiques de la station par l'élimination des habitants actuels ? Quelle sera la suite ? S'agit il d'un début d'une sélection de touristes souhaités ? Est ce qu'on souhaite maintenant privilégier l'argent à la qualité et le cadre de vie ?

Ce projet présente un gros risque financier car il repose sur l'augmentation du nombre de plaisanciers mais vu le contexte économique, politique actuel... ce projet peut être non amortissable et son devenir peut être remis en cause mais les nuisances seront là !

Il va générer pour les riverains des ennuis lors des chantiers, une baisse de la valeur de leur propriété, des nuisances irrémédiables au niveau visuel, environnement, sonore...

Aujourd'hui le slogan de Leucate est "Le bonheur a un nom : Leucate". Effectivement, sans ce projet, Leucate allie la nature, aux sports nautiques, à une activité économique de qualité avec le centre conchylicole, la viticulture, le tourisme). Un équilibre était trouvé par rapport aux grosses stations touristiques. On y trouve une sérénité, une ambiance bienveillante et familiale. Les vacanciers mais aussi les habitants viennent à Leucate pour se ressourcer et se rapprocher de la nature. Ce projet, selon moi, remet en péril cet équilibre et est à l'opposé d'une station où chacun peut trouver son bonheur.

Françoise D [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : Projet d'agrandissement Port-Leucate

De : > pp [REDACTED]

Date : 19/06/2024 à 09:40

Pour : [REDACTED]
[REDACTED]

Madame, Monsieur,

En tant qu'[REDACTED] habitant de Port-Leucate, je tiens à vous informer que je m'oppose au projet d'agrandissement du port et d'aménagement de la lagune actuellement à l'étude.

En effet, j'ai acquis un appartement et je me suis établi à l'année à Port-Leucate, en raison notamment du cadre de vie exceptionnel et de l'emplacement privilégié de mon appartement, situé dans la résidence Port Plaisance, face au magnifique panorama totalement vierge et dégagé que constitue le chenal.

Agrandir le Port, qui comprend déjà un nombre important de bateaux, en bétonnant ses accès et en augmentant considérablement les nuisances diverses (visuelles, sonores, environnementales...) qui en résulteraient, me pousserait à revendre "préventivement" mon appartement, alors que je n'y vis que depuis seulement un an, ne souhaitant pas avoir à subir tous ces désagréments.

Aussi, je vous demande vivement de bien vouloir tenir compte de ma demande, ainsi que de tous les avis exprimés par les riverains concernés, afin que ce projet n'aboutisse pas et que nous puissions conserver ce cadre de vie exceptionnel qui fait le charme de Port-Leucate.

Je vous en remercie par avance.

Bien cordialement.

M. Patrice P [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bonjour,

Après avoir consulté les différents documents relatifs à l'extension du port de Port-Leucate nous vous faisons part de notre avis.

Nous résidons [REDACTED] Nous en apprécions la vue et le calme.

En tant que riverains, nous ne sommes pas favorable au projet puisque la vue sur le chenal, la pinède, les Corbières nous sera gâchée et que nous subirons les bruits liés à la Tramontane dans les mats des bateaux et les quais flottants.

Nous subirons aussi le passage plus fréquent des voitures qui se rendront sur le parking.

Ne serait il pas plutôt nécessaire de réhabiliter les installations nautiques existantes et aménager les bassins qui ne sont pas utilisés (D et E).

Rénover aussi les quais du bassin A dont les dalles sont disjointes ou non remplacées notamment sur le Quai du Courregeou devant le bâtiment Port Plaisance depuis l'incendie d'un véhicule d'entretien nautique.

De même, il serait primordial de rénover le centre commercial qui est en décrépitude et pourtant le cœur de la station, plutôt qu'espérer un regain économique lié aux commerces censés s'installer aux voiles blanches et de fait trop excentrés. La rénovation des Carrats a démontré que ce n'était pas réaliste puisque aucun commerce ne s'y est installé.

Maintenant, nous avons plusieurs questions relatives à la demande d'autorisation environnementale présentée par la commune de Leucate pour l'extension du port.

Dans le document 5.1 Évaluation des incidences de l'extension, il est indiqué :

- en point 2.1.5.4 Environnement sonore : "Il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude caractérisant l'état des lieux des niveaux sonores portuaires à Port Leucate"

- en partie 3 Description des incidences et mesures envisagées, point 3.2.5.4.2 Incidences sur l'environnement sonore en phase exploitation : "La navigation des bateaux sur le plan d'eau d'une part et les flux de piétons sur les quais d'autre part, ne vont engendrer qu'une hausse marginale de l'ambiance sonore."

Si l'on ne tient compte que de la navigation des bateaux et des piétons, c'est sur.

Nulle part n'est évoqué l'augmentation du bruit liée à la tramontane dans les mats des bateaux et les quais flottants de ces nouveaux bassins. Actuellement, sur le chenal devant nos bâtiments, aucun obstacle ne génère plus de bruit que le vent lui même, ce qui ne nous gêne pas.

Les résidences Méditerranées 1 et 3 font face à la tramontane. Les nouveaux quais et bateaux stationnés augmenteront considérablement le niveau sonore pour les appartements dont la façade donne sur le chenal. Ce qui n'est pas le cas pour les appartements dont la façade donne sur le bassin A puisque les bateaux sont protégés à la fois de la tramontane et du marin par l'ensemble des bâtiments entourant ce bassin.

Il en est de même du flux de véhicule empruntant le quai du Traouquet pour rejoindre le nouveau parking. En portant la capacité de stationnement de 33 places à 203, le bruit de la circulation augmentera même si la zone est qualifiée en zone de rencontre et limitée à 20 km/h. En réponse à la demande de la DREAL, l'argument donné au point 3.4.4.2. du document 5.1 : " les gains alors possibles (de réduction sonore) dans ces conditions de vitesse portent davantage sur la réduction du volume du trafic..." n'est pas recevable puisque le flux de voitures est susceptible de passer de 1 (33 places de parkings) à 6 (203 places de parking). Nous sommes étonné que la DREAL n'ait pas émis d'avis à cette réponse plus qu'évasive puisqu'elle demandait une estimation des niveaux de bruits en phase d'exploitation.

Ces incidences sonores ne pourront donc pas être comparées puisque aucune étude des niveaux sonores n'a été faite en ce sens. Si l'extension se fait, il serait opportun qu'en compensation, une aide financière soit proposée aux riverains des nouveaux bassins nautiques, afin de permettre à ceux qui le souhaitent de remplacer ou installer des fenêtres à double vitrages et si possible phoniques.

Par ailleurs, vu l'accroissement du flux de véhicule, entre la rue de la Clarianelle et le quai du Traouquet, la circulation sera plus difficile lors des croisements. Les rues sont étroites et les croisements sont impossibles à l'angle de la rue du Quai du Traouquet et de la Clarianelle puisqu'il n'y a aucune visibilité dans les 2 sens. (voir photos) De plus, le quai du Traouquet est en impasse. Comment les véhicules qui n'ont pas accès au parking réservé aux plaisanciers pourront ils faire un demi tour ?

Quid des risques d'augmentation des accidents avec l' accroissement de la circulation sur ces 2 axes que ce soit durant les travaux ainsi que durant la "phase d'exploitation" ?

Un autre problème se pose, qui est celui du ramassage des déchets. Actuellement, les camions de ramassage font très souvent demi-tour à l'entrée du parking de notre résidence avant d'accéder (ou après) en marche arrière à nos containers et pouvoir repartir vers la rue de la Clarianelle. (voir photos)

Bientôt une barrière les en empêchera. Ou pourrons t'ils faire leur demi-tour ?

D'autre part, des WC et containers pour les déchets seront ils prévus et suffisant pour les plaisanciers afin que nos containers ne soient pas surchargés notamment en période de vacances.

De plus, lors de fortes pluies, le parking de notre résidence s'inonde. S'ajoute à cela comme très récemment des remontées d'égouts inondant des appartements du rez de chaussée.

L'artificialisation de ce secteur avec le parking et le 1er bassin ne va t'il pas augmenter ces difficultés d'évacuations des eaux de pluies et parfois d'égout ?

Il conviendrait donc de prendre en considération **ces incidences non négligeables** vis a vis des riverains des futurs bassins et les requalifier comme tel pour la phase d'exploitation au point 3.7 Synthèse des incidences et des mesures.

3.7. Synthèse des incidences et des mesures

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des incidences potentielles du projet sur les différents volets visés. Le **texte en bleu** rappelle les éléments justifiant l'évaluation des incidences ainsi que le choix des mesures. La nomenclature des mesures ERCa est disponible en Annexe 2, Pièce 5.2.

Enjeux	En phase travaux			En phase d'exploitation		
	Incidence	Mesures d'évitement (E), réduction (R) ou d'accompagnement (A) ; modalités d'exécution des travaux (EXE)	Incidence résiduelle	Incidence	Mesures d'évitement (E), réduction (R) ou d'accompagnement (A)	Incidence résiduelle

Milieu humain						
Populations riveraines	Faible - IDT	Cf. qualité de l'air, environnement sonore et paysage.	Négligeable	Positive	Valorisation des mobilités douces (piétons, cyclistes) ; accessibilité PMR ; nouveaux espaces de déambulation (quais rénovés, belvédère au cœur du plan d'eau) ; quartier redynamisé et attractif (commerces en RDC des « Voiles Blanches »)	-
Trafic terrestre	Faible - IDT		Négligeable	Négligeable	Cf. Qualité de l'air. Nouveau parking réservé aux usagers du port ; capacité d'accueil supérieure aux besoins des nouveaux plaisanciers.	-
Paysage / Patrimoine	Faible - IDT	Cf. Natura 2000 : absence de travaux en saison estivale (E4.1a).	Négligeable	Positive	Mise en scène du port dans son paysage urbain, naturel et maritime : quartier ouvert sur la plaisance ; bassins A et B réunis ; pontons en platelage bois ; « rambla » paysagée ; parking végétalisé.	-

Et pour la plaisanterie, cette partie du document est adorable !

3.2.5.1. Incidences sur la qualité de l'eau

3.2.5.1.2. EN PHASE D'EXPLOITATION

En phase d'exploitation, le projet d'extension va logiquement accroître le trafic portuaire, ainsi que la fréquentation touristique. Par conséquent, le risque de pollution lié à la plaisance, et de façon plus générale au tourisme, peut augmenter, mais il restera du même ordre de grandeur que celui encouru aujourd'hui.

Si le risque peut augmenter, comment peut il rester du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui ! (ou il est affirmé qu' $1 + 1 = 1$).

Espérant que nos questions retiendront toutes votre attention, nous vous présentons nos sincères salutations.

Cordialement

 GUILLAUME

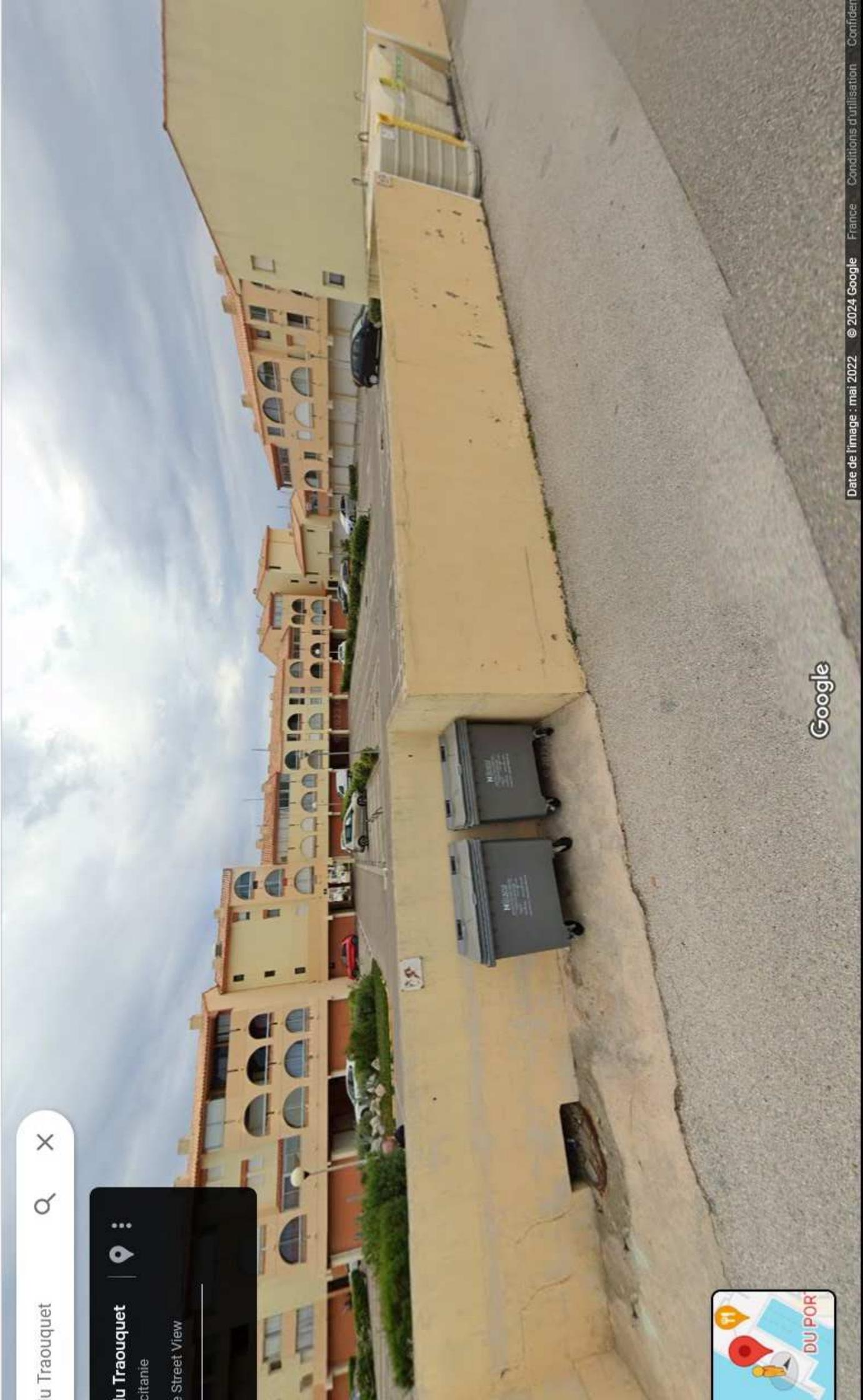
— Pièces jointes : —

125 quai du Traouquet-Résidence méditerranée 1-Poubelles 1.jpg	229 Ko
125 quai du Traouquet-Résidence méditerranée 1-Poubelles 2.jpg	278 Ko
405 rue de la Clarianelle-manque de visibilité 1.jpg	267 Ko
405 rue de la Clarianelle-manque de visibilité 2.jpg	325 Ko

Trauquet



Trauquet 📍
 citanie
 e Street View

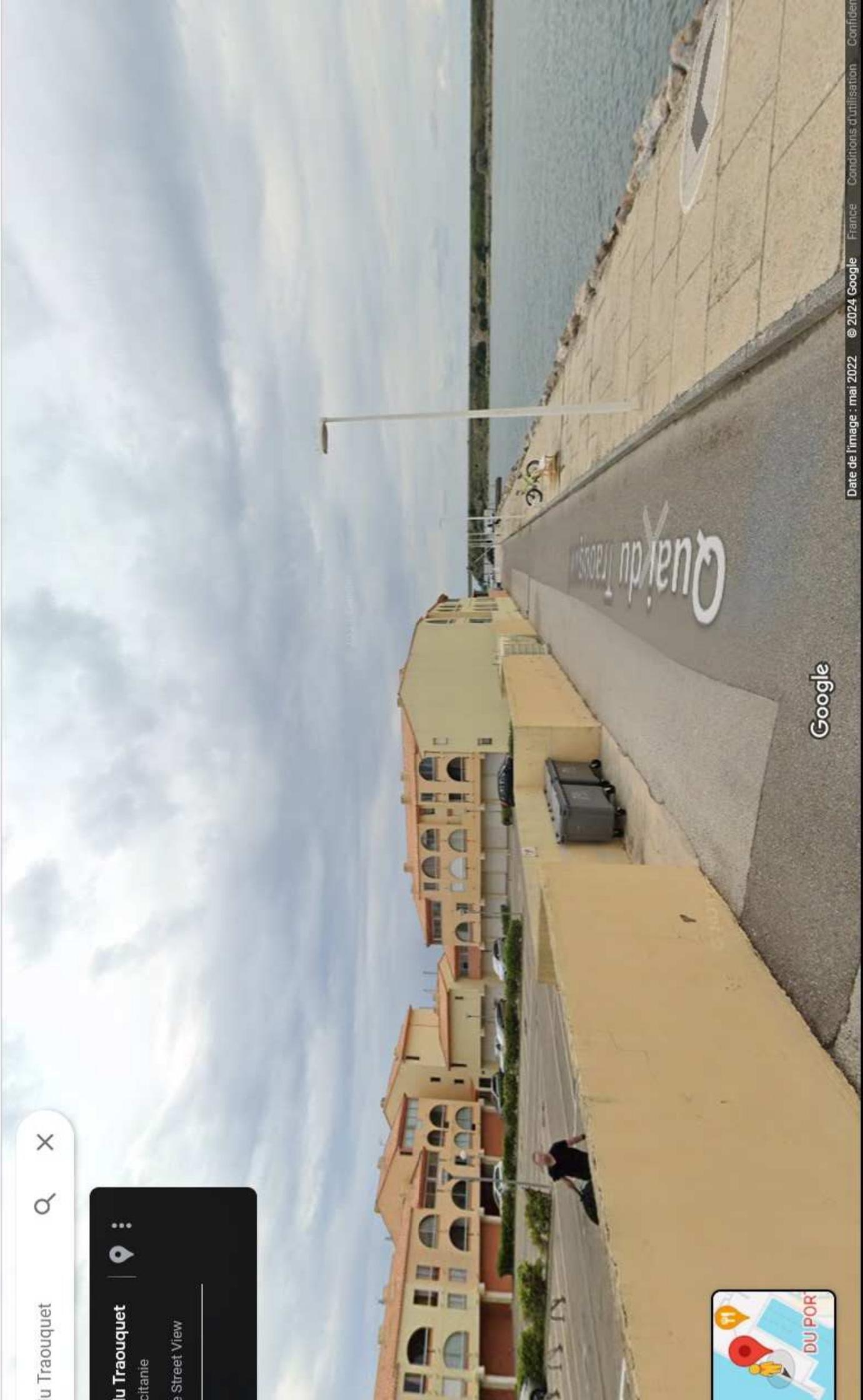


Trauouquet 🔍 ✕

Trauouquet 📍

citatie

Street View



Google

u Traouquet

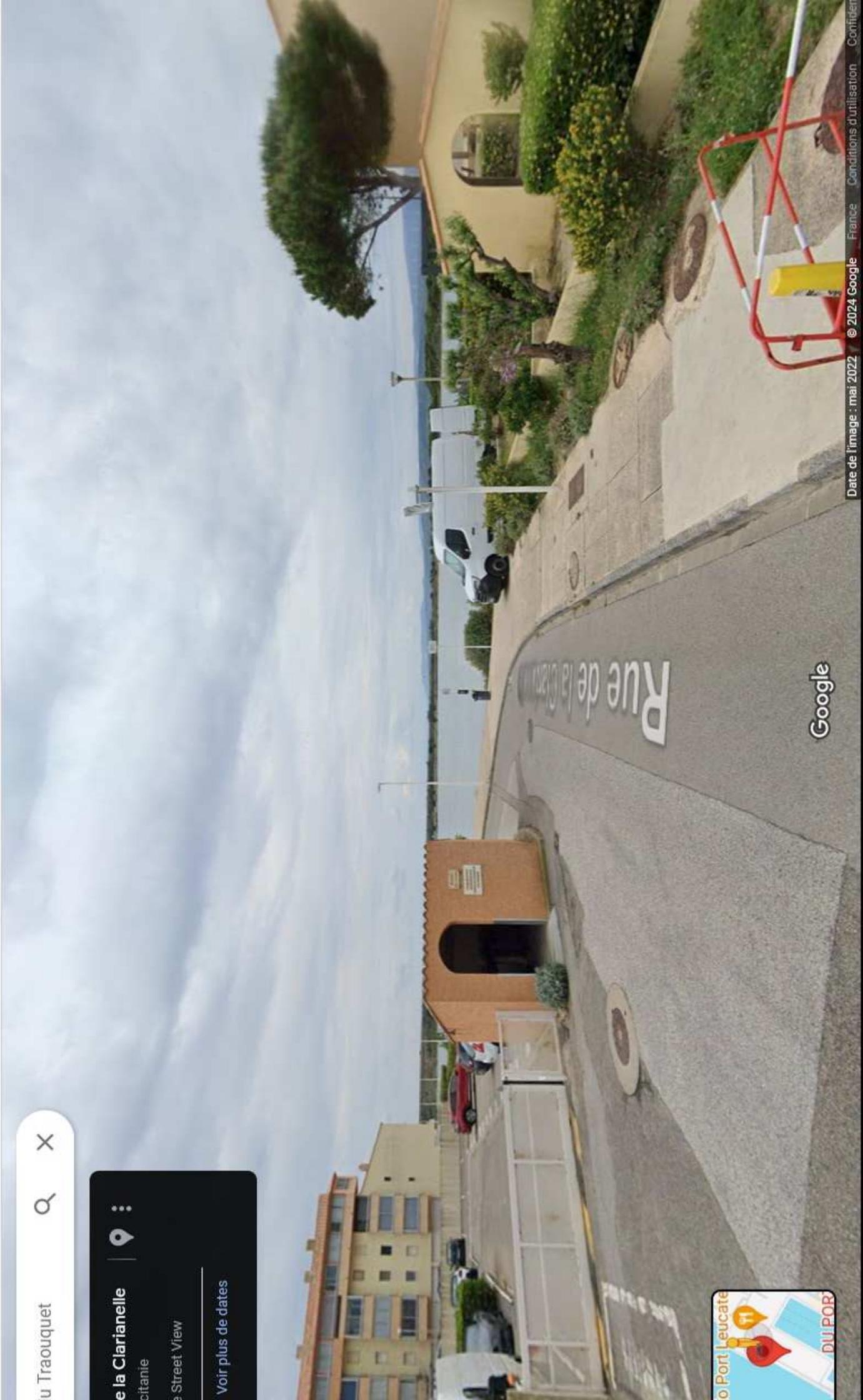


le la Clarianelle

citanie

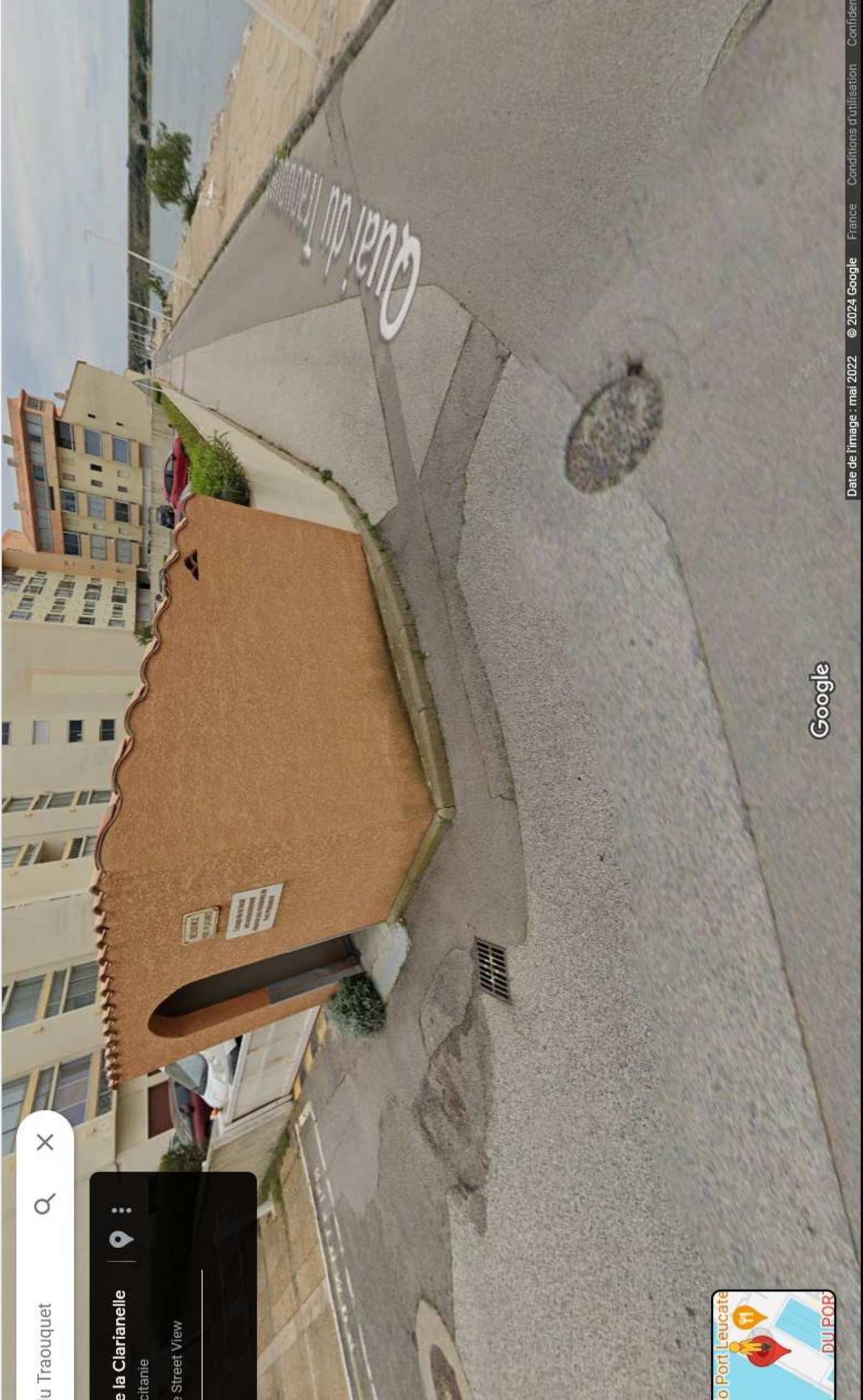
Street View

Voir plus de dates



Google





Quai du Traouquet

Clarianelle

Clarianelle
citanie

Street View

